### SCIENCE ET RELIGION Etudes pour le temps présent

ÉTUDES SUR L'ORIGINE DE LA SOCIÉTÉ

II

# THÉORIE

DE

# L'ORGANISME SOCIAL

D'APRÈS L'ÉCOLE NATURALISTE

PAR LE

#### R. P. MONTAGNE

des Frères-Prècheurs Protesseur de philosophie à l'Institut catholique de Toulouse

Quatrième édition



# PARIS LIBRAIRIE BLOUD ET C'

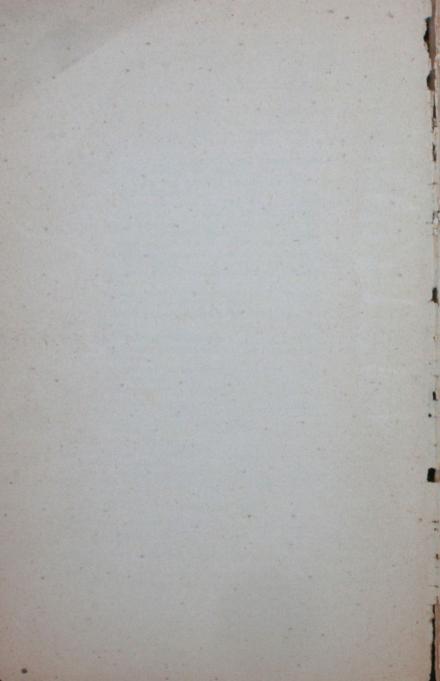
4, RUE MADAME ET RUE DE RENNES, 59

1905 Tous droits réservés.

# SCIENCE ET RELIGION

Études pour le temps présent. - Prix 0 fr. 60

181 Petites religions d'Amérique. Les Cures divines. Les par le baron Carra de Vaux, professeur à l'Ecole libre.
(4780 4802) mandaise et l'Enerie
de philosophia
184 Le Pessimisme contemporain. Ses précurseurs un la
historique par I. BERTRAND
186 La première année sainte du XIX siècle. Le Jubilé à Etude historique, par M. Geoffroy de Grandmaison
vembre 1901, par Ferdinand Brunetière, de l'Acideme Edition officielle augmentée de nombreuses notes
188-189 Les Relations entre la Foi et la Raison, Espa rique, par M. l'abbé de Broglie, avec Préface, par le Ri gustin Largent, professeur à la Faculté de Théologie de 2 vol. Prix.
190-191-192 Origines du Protestantisme, par E. LAFFAY, im lettres. 3 vol. se vendant séparément.
I L'Allemagne au temps de la Réforme
II Luther
III La Conquête Luthérienne
193 Les Sciences physionomiques, leur passé et leu pri
194 La Supériorité du Christianisme, Coup d'ail ur's gions comparées, par Pierre Courser.
196 Les Danses macabres et l'ide
MERAC, professeur à la Faculté libre de droit de Pars.
198 L'Evocation des Morts, par le P. A. par Paul Desa
199 T. E. 1186 Gt 10 Machine
archiviste paléographe.  200 La Propriété foncière du clergé sous l'ancien ré- la vente des biens ecclésiastiques pendant la Réputs  G. LECARP ENTIER.
201 902 Les Moines de l'Afrique Politica
and you or orderings do l'Ediscopar, F
2 vol. Prix. 200 Premiers principes d'Economie sociale. MERAC. 2017 Questions de droit ecclésiastique et civil: Les Traine ecclésiastiques, par Lucien CROUZIL.
207 Questions de droit eccesa Crouzil



# ETUDES SUR L'ORIGINE DE LA SOCIETE

11

THÉORIE

DE

L'ORGANISME SOCIAL D'APRÈS L'ÉCOLE NATURALISTE

# Vu et approuvé

Toulouse, le 8 décembre 1899.

FR. CESLAS M. PABAN-SEGOND O. P. Maître en théologie

Fr. Dominique PEZZELLA
O. P. Lecteur en théologie

Imprimatur

FR. M. CONSTANT GINIES
O. P. Provincial de Toulouse

# SCIENCE ET RELIGION Études pour le temps présent

ÉTUDES SUR L'ORIGINE DE LA SOCIÉTÉ

П

# THÉORIE

DE

# L'ORGANISME SOCIAL

D'APRÈS L'ÉCOLE NATURALISTE

PAR LE

### R. P. MONTAGNE

des Frères-Prècheurs Professeur de philosophie à l'Institut catholique de Toulouse



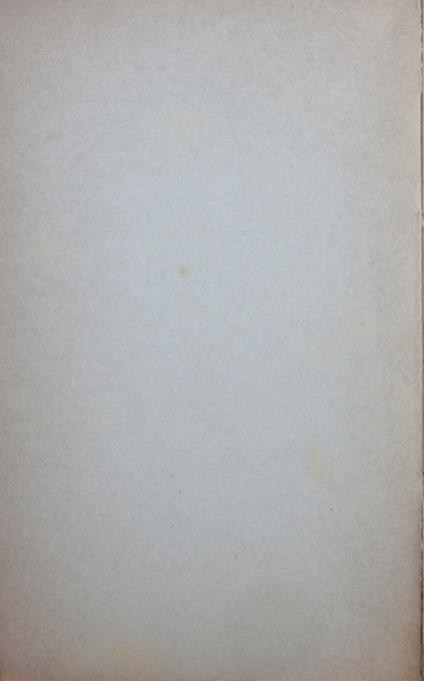
## PARIS

### LIBRAIRIE BLOUD ET C.

4, RUE MADAME ET RUE DE RENNES, 59

1905

Tous droits réservés.



## THÉORIE

DE

# l'Organisme Social

D'APRÈS L'ÉCOLE NATURALISTE

### INTRODUCTION

Au lieu d'être une création libre de la volonté humaine, l'ordre social et, avec lui, les institutions, les lois, le droit, ne seraient-ils pas le produit des forces latentes de la nature? Ne seraient-ils pas le résultat d'une évolution nécessaire qui présiderait au progrès indéfini, et en vertu de laquelle tout se tiendrait si bien dans le monde que chaque chose pourrait changer de forme et atteindre insensiblement tous les degrés supérieurs?

Oui, répond à cette question tout un groupe d'écoles philosophiques parties de points de vue divers, mais que la conclusion identique à laquelle elles ont abouti nous permet de ranger, avec M. Alfred Fouillée, sous le nom générique d'*Ecole naturaliste* (1).

Nous nous proposons d'examiner la solution donnée par cette école au problème de l'origine de l'état social.

Résumer la théorie et exposer les preuves pour les discuter ensuite, voilà tout le plan de ce nouveau travail.

(1) Alfred Fouiller. - La science sociale contemporaine.

### CHAPITRE PREMIER

LA THÉORIE DE L'ORGANISME SOCIAL

1

Nous empruntons à M. Alfred Fouillée la formule qui résume toute la théorie sociale de l'Ecole naturaliste: « Selon cette dernière, écrit M. Alfred Fouillée, la société n'est pas une œuvre de la volonté, mais un produit de la nature; elle n'est pas une contrat, mais un organisme; elle n'est pas une libre création, mais une évolution nécessaire (1). »

L'idée de comparer la société à un organisme vivant n'est certes pas nouvelle. Bien des philosophes anciens, Platon et Aristote en particulier, en ont usé en maints endroits de leurs ouvrages. On sait comment elle fut habilement

<sup>(1)</sup> Alered Foullie. - La science sociale contemporaine. Introduction, p. xt.

exploitée par le Romain Ménenius Agrippa lorsque, au temps de la retraite des plébéiens sur le mont Sacré, il ramena les révoltés à la raison et au devoir en leur adressant l'apologue, devenu classique, des membres et de l'estomac. Depuis elle a souvent fourni aux poètes un thème à développements relativement faciles, fécond en applications ingénieuses. « Pendant que le bras armé combat au dehors, la tête prudente se defend au dedans, car tous les membres d'une société, petits et grands, chacun dans sa partie, doivent agir d'accord et concourir à l'harmonie générale comme en un concert... C'est pourquoi le ciel partage la constitution de l'homme en diverses fonctions dont les efforts convergent par un mouvement continu vers un résultat et un but unique: la subordination. Il y a dans l'âme d'un peuple une force mystérieuse dont l'histoire n'a jamais osé s'occuper, et dont l'opération surhumaine est inexprimable à la parole ou à la plume (1). » Les philosophes de l'Ecole idéaliste et les partisans du Contrat social eux-mêmes n'ont pas dédaigné de saire ce rapprochement entre le corps social et l'être vivant : « Le pouvoir souverain, dit Rousseau, représente la tête; les lois et les coutumes sont le cerveau; les juges et les magistrats sont les organes de la volonté et des sens; le commerce,

<sup>(1)</sup> SHAKESPEARE. - Troilus et Cressida, cité par Alfred

l'industrie et l'agriculture sont la bouche et l'estomac qui préparent la substance commune; les finances publiques sont le sang, qu'une sage économie, en faisant les fonctions du cœur, distribue par tout l'organisme; les citoyens sont le corps et les membres, qui font mouvoir, vivre et travailler la machine. On ne saurait blesser aucune partie sans qu'aussitôt une sensation douloureuse ne s'en porte au cerveau, si l'animal est dans un état de santé (1). »

Cependant, ce n'étaient là que des comparaisons et des analogies. Nul n'avait songé à y voir autre chose que des métaphores. L'Ecole naturaliste a pris ces termes dans leurs sens propre et littéral.

D'après elle, « les sociétés ne sont pas des associations de parties librement unies; elles ne sont pas davantage des collections d'individus groupés par des influences géographiques ou historiques, des entités; elles sont des organismes, au sens exact et complet du mot, des organismes sujets de phénomènes vitaux. Elles ont un corps, le corps social, comme on dit souvent sans se douter si bien dire, qui naît d'un germe, évolue pendant un temps pour aboutir ensuite à la dissolution; elles portent en elles la force qui leur procure la conservation et le développement; chacune d'elles, comme on peut l'observer dans les sociétés disparues, grecque, romaine ou

<sup>(1)</sup> Encyclopédie. Article sur l'économie politique.

autres, a son génie particulier et son action dans la vie de l'humanité (1) ».

Sous quelles influences et avec l'appui de quels arguments l'Ecole naturaliste a-t-elle abouti à une pareille affirmation? C'est ce qu'il va être intéressant d'examiner. Ne dédaignons pas d'étudier ces nouvelles théories, si étranges qu'elles puissent nous paraître. A cause de la vogue qu'elles ont eue et de l'influence réelle qu'elles exercent, ces doctrines méritent de notre part une attention sérieuse. N'oublions pas d'ailleurs que dans tout système erroné, il y a une part de vérité qu'il faut savoir découvrir et dégager.

La sociologie actuelle nous fournit en outre contre le Contrat social de puissants arguments, et elle a rendu de vrais services à la science sociale en la ramenant des considérations abstraites aimées de Rousseau à l'étude de l'homme réel ainsi que des faits historiques et sociaux ininutieusement et méthodiquement observés.

### II

C'est en Allemagne, sous le nom d'école historique, que s'est d'abord manifestée la nouvelle

<sup>(1)</sup> CHARLES BEUDANT. - Le droit individuel et l'Etat PP. 221-222.

doctrine. A ce propos, on n'a pas manqué de faire remarquer certaines affinités entre ces théories et le génie de la race germanique. « La race germanique, on l'a maintes fois observé, est mystique et fataliste. Elle a au plus haut point le besoin d'une puissance qui dirige la volonté, ou mieux qui s'impose à elle et qui l'entraîne. C'est pourquoi, en philosophie, elle incline et revient toujours au panthéisme; de là vient aussi qu'elle a. en politique, le culte de la force. Elle se soumet. dans la vie civile, à la Herrschaft, mot qui veut dire à la fois autorité et domination, de même qu'elle s'efface et que sa tendance innée est de s'effacer, dans la spéculation, devant l'idée d'une évolution indépendante de l'homme. La nature suit d'elle-même et toute seule son cours, sans qu'il soit nécessaire de l'aider, sans qu'il soit possible de l'arrêter; la substance se développe suivant des lois qui dérivent de son essence. C'est là, sous des formes diverses, le fond de la métaphysique d'Outre-Rhin. C'est en même temps la source des doctrines juridiques et politiques. L'ordre, à tous égards, est regardé comme consistant dans la conformité avec l'évolution des choses (1). »

Quoi qu'il en soit de la justesse de ces considérations, voici quelle est la genèse de l'école historique allemande. Elle est née d'un débat

<sup>(1)</sup> CHARLES BEUDANT. - Le droit individuel et l'Etat. p. 189.

ouvert sur une question spéciale, la question de la codification. Au jurisconsulte Thibaut qui, en 1816, demandait pour l'Allemagne un Code civil général, analogue au Code civil français, Savigny répondit en prenant la défense des coutumes nationales. Il exposa ses idées dans son célèbre écrit: De la vocation de notre siècle pour la législation et la jurisprudence. Pour les soutenir et les développer, il fonda de concert avec Eicchorn et Gæschen, la Zeitschrift für geschichtlicke Rechtvissenschaft (1).

Adoptant le principe panthéiste d'une force latente et fatale qui gouverne le monde et le fait progresser, Savigny soutint que les institutions et les lois ne sont pas des créations libres et résléchies de la volonté humaine, mais les fruits du temps et de l'histoire ; qu'elles naissent, poussent et se développent sous l'action lente mais efficace de l'évolution naturelle. Il n'y avait qu'à appliquer à la société l'idée d'évolution pour conclure qu'elle est le produit spontané et fatal de la nature. C'est ce qui eut lieu. Déposée comme un germe dans les cerveaux allemands, l'idée poussa, grandit, se développa et s'élargit, tout en se modisiant sous l'influence de la philosophie hégelienne. Chez Hégel et ses disciples, la théorie de la société est une conséquence et un complément de leur théorie du monde; leur panthéisme politique est l'aboutissant logique de leur panthéisme

<sup>(1)</sup> Cf. Ch. Beudant. Le droit individuel et l'Etat, p. 191.

naturaliste. De même que la nature est le résultat produit par le développement fatal de l'esprit universel ou de l'éternel devenir qui évolue sans cesse, de même la société ou l'Etat est le terme actuel de l'évolution qui préside au progrès de l'humanité comme elle préside au progrès de l'univers. L'Etat, selon Hégel, est l'esprit universel, absolu, le « terrestre divin » qui existe en soi et par soi, et se réalise dans les Etats successifs du monde oriental, du monde grec, du monde latin pour prendre conscience de luimême dans le monde germanique. « Le monde se développe en quatre époques, dit Hégel ; la dernière, la plus grande, sera l'époque allemande. Alors un seul peuple représentera l'Esprit : comblé d'honneurs et de prospérité, il dominera sur les autres nations par l'irrésistible puissance de l'intelligence; en face de lui, les autres peuples ne conserveront plus aucun droit (1). » N'est-ce pas là, comme le dit Ahrens « le prélude de la maxime que la force prime le droit, professée particulièrement dans l'Etat d'où la philosophie de Hégel se propagea en Allemagne (2) ? »

Pour les disciples de Hégel, la conception change de forme, tout en restant la même quant au fond. La société est représentée comme un

<sup>(1)</sup> Cité par Cantu, - Histoire universelle, édit. Didot, t. XX, p. 124.

<sup>(2)</sup> AHRENS. - Philosophie du droit, p. 414.

être vivant d'une vie propre, agissant sous l'action de lois inhérentes à sa nature. Blunstchli voit dans l'Etat « une personne organique... la personne organisée de la nation... l'humanité corporelle et visible (1) ». Il prétend même avoir trouvé son acte de naissance, il nous dit qu'il est du sexe masculin et qu'en 1740, date de l'avènement de Frédéric II, il a atteint « l'âge de la virilité consciente (2) ».

La société est donc, d'après ces théories, un véritable organisme qui se développe à travers l'histoire selon la loi d'évolution. Schœffle prétend qu'elle a, comme tous les organismes, une structure : l'individu en est « la cellule » ; la famille et la cité les « ganglions nerveux »; le pouvoir en est le « centre cérébro-spinal »; il naît, vit et meurt comme les autres êtres vivants. On trouve en lui des systèmes d'organes : système digestif, système de circulation et de respiration, système nervo-moteur qui maintient la cohésion des parties et imprime la direction à l'ensemble (3). Quant aux actes vitaux de cet organisme, ils se traduisent extérieurement par les institutions, par les coutumes, par les lois, par toutes les dispositions du droit qui n'est plus, dit lehring, « une agrégation extérieure de dispositions arbitraires... mais le produit interne et

<sup>(1)</sup> Bluntschli. — Théorie générale de l'Etat, pp. 18, 21.

<sup>(3)</sup> Schaffle. - Bau und Leben des socialen Körpers.

réglé de l'histoire... Le droit et les institutions ont surgi sous l'impulsion de la vie; c'est elle qui leur conserve leur incessante activité extérieure... En présence des puissantes forces qui régissent la formation du droit, la coopération de la raison humaine se réduit à rien (1) ».

#### TIT

Tandis qu'en Allemagne la science sociale prenait, sous l'influence du panthéisme, un aspect nouveau et inattendu, elle se transformait en France et en Angleterre, sous l'action directe du positivisme et de l'évolutionisme.

Le fondateur du positivisme, Auguste Comte, a voulu, sous le nom de sociologie, poser les bases d'une science nouvelle qu'il rattache aux autres sciences positives par l'identité d'objet et de méthode.

Deux principes dominent la doctrine positiviste: la loi des trois états et celle de la hiérarchie des sciences. La première « consiste en ce que chacune de nos conceptions principales, chaque branche de nos connaissances passe successivement par trois états différents... l'état

<sup>(1)</sup> IEHRING. - L'esprit du droit romain, t. I, p. 26.

théologique ou fictif, l'état métaphysique ou abstrait, l'état scientifique ou positif. En d'autres termes, l'esprit humain, par sa nature, emploie successivement, dans chacune de ses recherches, trois méthodes de philosopher, dont le caractère est essentiellement dissérent et même radicalement opposé : d'abord la méthode théologique, ensuite la méthode métaphysique et enfin la méthode positive (1) ». Il en est de l'esprit humain, en général, comme de l'homme lui-même. L'homme crédule en son enfance, est porté à attribuer à des agents surnaturels les phénomènes qui l'étonnent. L'état théologique fut l'en ance de l'esprit humain qui expliquait alors par des causes surnaturelles les phénomènes de l'univers. A l'état théologique succeda l'état métaphysique. Ce fut la jeunesse. Dans sa jeunesse. l'homme se plaît aux rêves et aux abstractions. Ce fut par des abstractions et des entités métaphysiques que l'esprit humain voulut, en second lieu, expliquer les choses. Mais les explications théologiques et métaphysiques n'étaient que des mirages trompeurs. Les mirages se sont évanouis et la vérité s'est montrée tout entière dans l'état scientifique et positiviste. Comme l'homme devient positif en son âge mûr, ainsi l'esprit humain, parvenu à son plein développement, est

<sup>(2)</sup> AUGUSTE COMTE. - Cours de philosophie positive, 1re leçon, t. I, p. 9.

devenu positiviste; il se borne à observer et à constater (1).

Or, la science sociale, comme les autres sciences, obéit dans ses progrès à la loi des trois états. On a d'abord résolu les problèmes sociaux en recourant à des causes surnaturelles. Ce fut la politique théologique, la doctrine du droit divin. Plus tard, Rousseau et ses disciples voulurent les résoudre par des abstractions, par la théorie des droits naturels et de la volonté générale. Ce sut la phase métaphysique. Voici le moment de constituer une science sociale fondée uniquement sur l'observation des faits. « Maintenant que l'esprit humain a fondé la physique céleste, la physique terrestre soit mécanique, soit chimique. la physique organique soit végétale, soit animale, il lui reste à terminer le système des sciences d'observation en fondant la physique ciale (2). »

Que sera cette « physique sociale » à laquelle A. Comte donne ailleurs le nom de « sociologie? » Il la définit : « Cette partie de la philosophie naturelle qui se rapporte à l'étude positive de l'ensemble des lois propres aux phénomènes sociaux (3). » Elle vient prendre sa place à la suite des autres sciences qu'Auguste Comte range les

<sup>(1)</sup> Auguste Comte. — Cours de philosophie positive, 110 leçon.

<sup>(2)</sup> Ibid., p. 22. (3) Ibid.

unes au-dessus des autres suivant la généralité de leurs objets, dans l'ordre suivant.

Après les mathématiques, science de la quantité mesurable, que l'auteur regarde comme la base fondamentale de toutes les connaissances. ce sont l'astronomie, la physique, la chimie, la physiologie et enfin la physique sociale. « La première, dit Comte, considère les faits les plus généraux, les plus simples, les plus abstraits, et les plus éloignés de l'humanité, ils influent sur les autres, sans être influencés par eux. Les phénomènes considérés par la dernière sont, au contraire, les plus particuliers, les plus compliqués, les plus concrets et les plus directement intéressants pour l'homme; ils dépendent, plus ou moins, de tous les précédents, sans exercer sur eux aucune influence. Entre ces deux extrêmes, les degrés de spécialité, de complication et de personnalité des phénomènes vont graduellement en augmentant, ainsi que leur dépendance successive. Telle est l'intime relation générale que la véritable observation philosophique, convenablement employée, et non de vaines distinctions arbitraires, nous conduit à établir entre les diverses sciences expérimentales (1) ».

Il est facile de voir par là quelle est, dans la pensée du fondateur du positivisme, l'objet, la méthode et la donnée ontologique de la science

<sup>(1)</sup> AUGUSTE COMTE. - Cours de philosophie positive, 2º leçou.

sociale. Son objet? Elle écarte tout principe a priori. C'est dans les faits et leurs rapports qu'elle cherche les lois de la société; c'est dans l'ethnographie, l'histoire et la statistique qu'elle va puiser ces faits.

Sa méthode unique, exclusive, est la méthode d'observation et d'induction. Elle observe les groupes humains, familles, tribus et nations, pour y découvrir, selon l'expression de Littré, « les propriétés immanentes des choses ». Constater les faits, les grouper, voir leurs rapports et dégager de cette observation une règle de conduite et le fondement d'un droit : voilà tout ce que peut la science sociale.

Si du moins la sociologie positiviste observait tous les faits sociaux? Mais il en est qu'elle ne veut pas connaître : ce sont les actes libres et moraux. Elle ne peut admettre leur caractère de liberté et de moralité. Ce serait revenir aux méthodes de l'âge théologique ou métaphysique. Dans l'homme, elle ne doit voir que des phénomènes physiques, chimiques ou biologiques. C'est là une nouvelle donnée ontologique, une nouvelle manière de concevoir la nature humaine.

Mais, puisque dans l'homme il n'y a que des phénomènes physiques, chimiques et biologiques, les faits sociaux, les plus élevés de tous, ne peuvent être que des faits biologiques; la science de ces faits ne sera donc que la continua-

20

tion de la biologie. La biologie a pour objet le corps vivant; la sociologie étudie le corps social. Les sociétés doivent donc être considérées comme des organismes. Sans doute, la similitude entre l'organisme individuel et l'organisme social n'est pas absolue et parfaite en tous points; elle est réelle cependant, car, dans l'un et l'autre cas, nous trouvons les caractères essentiels de tout organisme, à savoir : 10 un tout composé de parties dissemblables et solidaires ayant pour fin commune de coopérer à la conservation de l'ensemble; 20 des fonctions spéciales se rattachant à chaque partie; 3º dans l'exercice de ces fonctions un caractère de spontanéité, d'immanence et de nécessité; 4º la subordination de toutes les parties à un pouvoir central et supérieur. « Aux yeux de la sociologie moderne, dit M. Th. Ferneuil, les sociétés humaines revêtent le caractère d'organismes vivants, ayant leurs lois propres de conservation et de développement, leurs fonctions spéciales accomplies par les divers organes qui constituent la structure du corps social (1). »

Emise par Auguste Comte, l'idée d'organisme vivant appliquée à la société fut développée par Littré dans son livre Conservation, Révolution et Positivisme. Herbert Spencer s'en est emparé pour en faire la base d'un système qui consiste à

<sup>(1)</sup> TH. FERNEUIL. — Les principes de 89 et la science so-

expliquer les problèmes sociaux par les lois darwiniennes de l'évolution. Il a longuement exposé sa doctrine dans son Introduction à la science sociale et dans ses Principes de sociologie. Avec lui surtout, la sociologie est devenue une science purement expérimentale, empruntant aux autres sciences de même espèce jusqu'à leur nomenclature. Ainsi, « l'histoire, qui décrit les lois de la progression, devient la dynanique sociale; l'économie politique qui préside aux phénomènes de nutrition et de réparation devient l'hygiène sociale; le droit, c'est la thérapeutique sociale; le droit pénal, la chirurgie (1) ».

#### IV

Nous avons essayé jusqu'ici de dire quels sont, en général, l'objet, la méthode et l'esprit de la sociologie positiviste. Il est temps de revenir à la question spéciale de l'origine de la société et de voir quelle est, sur ce point particulier, la doctrine de la nouvelle école. La réponse, on le pressent, est la même que celle de l'école historique allemande. La société est le produit des forces naturelles évoluant selon les lois d'un dé-

<sup>(1)</sup> CH. BEUDANT. - Le droit individuel et l'Etat. p. 224.

terminisme universel. Pas plus que l'école historique, l'école positiviste n'est disposée à reconnaître un rôle même secondaire à la libre volonté de l'homme dans la constitution et le développement du corps social. Pour les deux écoles, le corps social est un organisme qui évolue sous l'impulsion d'une énergie aveugle. La seule différence qui existe entre les deux doctrines se trouve dans la désignation de cette énergie. Les uns croient qu'elle est l'esprit universel, le fieri, l'éternel devenir qui va progressant toujours et qui, dans l'homme, prend conscience de luimême. Les autres, plus positifs, la voient dans la matière soumise aux lois de l'évolution.

Or, s'il faut en croire Herbert Spencer, il y a trois degrés dans l'évolution des choses. C'est d'abord l'évolution inorganique. A l'origine, il n'existait qu'une matière diffuse et informe. Elle se concentra sur certains points principaux. De ces agglomérations de matière autour de ces centres divers furent formées les planètes, et, avec elles, la terre. La nébuleuse terrestre se condensa à son tour. En se refroidissant, les éléments se précipitèrent vers le centre, puis évoluèrent du minéral à la plante, de la plante à l'animal, de l'animal à l'homme. Ce fut le second degré de l'évolution, l'évolution organique (1). Sorti de l'animalité, l'homme fut aussi soumis à

<sup>(1)</sup> HERBERT SPENCER. - Premiers principes.

la loi universelle qui régit tous les êtres, la matière atteignit en lui le troisième degré de l'évolution, l'évolution superorganique ou sociale. Celle-ci apparaît déjà en germe dans la coopération de certains animaux. « Nous reconnaissons, dit Herbert Spencer, que les actions combinées des parents en vue de leurs jeunes, annoncent des opérations d'une classe au-dessus de l'évolution organique, et nous reconnaissons dans certains produits de ces actions combinées, les nids par exemple, des préludes de l'évolution superorganique: mais nous avons le droit de ne faire commencer l'évolution superorganique que lorsque nous rencontrons des saits où il y a plus que l'action combinée des parents. Sans doute, il ne saurait y avoir entre ces laits une séparation absolue. S'il y a eu évolution, la forme d'évolution que nous appelons superorganique a dû sortia insensiblement de l'organique (1). » Les agrégatts superorganiques ou sociaux se montrent plus de, veloppés dans certaines classes d'animaux, le abeilles, les guêpes et les fourmis par exemple. « Tout le monde sait que ces insectes formemt des sociétés (quoique ce mot ne doive s'employer qu'en un sens restreint), sociétés où les unités et l'agrégat soutiennent des relations très définies (2). » Avec les premiers hommes se forma un

(2) Ibid., t. I, p. 7.

<sup>(1)</sup> HERBERT Spencer. - Principes de Sociologie, traduit de l'anglais par M. E. CAZELLES, t. I, p. 6.

véritable organisme social, rudimentaire encore, mais qui alla se développant, se reproduisant, se compliquant et se perfectionnant à l'image des organismes individuels. L'apparition sur la terre de nos sociétés civilisées, si complexes, est le dernier résultat connu de l'évolution superorganique qui s'est ajoutée aux deux autres pour compléter l'évolution universelle. « Nous arrivons ainsi, dit l'auteur, au dernier des trois genres d'évolution que séparent des caractères profondément tranchés (1). »

Et voilà quelle est, d'après la doctrine positiviste et évolutionniste, la cause première de la société. Il faut la chercher dans la matière cosmique qui existait à l'état informe et diffus avant la formation des astres! On serait tenté de dire à Herbert Spencer: « De grâce, passons au déluge! » si le déluge trouvait place dans ses théories..

<sup>(1)</sup> HERBERT Spencer. - Principes de sociologie, t. 1, p. 5.

#### CHAPITRE II

LES ARGUMENTS

I

On comprend que nous ne soyons pas disposés à admettre, sans preuves à l'appui, les conclusions de l'Ecole naturaliste. Des preuves! L'Ecole naturaliste nous en donne; elle nous en donne même beaucoup, on peut les ranger en trois catégories. Ce sont d'abord des arguments fournis par l'histoire; ils tendent à montrer que la société n'est pas le résultat d'un contrat libre, mais le produit de l'évolution historique. Ce sont en second lieu des preuves physiologiques; elles sont tirées de l'analogie constotée entre les faits sociaux et les phénomènes biologiques, et ont pour but de nous amener à cette conclusion: Le corps social, comme tout orga-

nisme vivant, est soumis aux lois du déterminisme universel. Ce sont enfin des preuves psychologiques; on les invoque pour montrer que la société humaine est le développement fatal d'une tendance héréditaire ou d'un instinct inné en chacun de nous.

Exposons brièvement ces diverses preuves;

nous les apprécierons ensuite.

C'est sur l'analyse patiente des faits sociaux fournis par l'histoire que se basent tout d'abord les sociologues de l'Ecole naturaliste. Et qu'observent-ils soit dans le passé, soit dans le présent? Ils observent que les individus humains ne sont pas des unités isolées, indépendantes les unes des autres, sans lien avec la collectivité. Considérez en effet telle société que vous voudrez, à tel moment qu'il vous plaira; vous constaterez que ses membres « subissent une foule d'obligations imposées par les coutumes du passé et par les lois du présent, par les habitudes de leurs devanciers ou les mœurs de leurs contemporains(1) ». Liés par les traditions du passé, recevant l'impulsion des idées, des sentiments, des préjugés et des habitudes que leurs ancêtres leur ont transmis, vivant dans le corps social de la vie collective dont il ne leur est pas possible de se dégager, les hommes n'ont pu construire de toutes pièces un édifice social d'après un plan

<sup>(1)</sup> TH. FERNEUIL. - Les principes de 89 et la science sociale, p. 84.

rêvé et voulu librement par eux. Ils n'ont pu fonder la société avec ses lois, ses institutions, sa hiérarchie. Tout cela a été recu par eux comme un héritage fatal du passé, héritage qui se transforme peu à peu, mais à la fondation duquel la volonté libre de l'homme n'a pas contribué. L'existence des sociétés, conclut M. Th. Ferneuil, repose non sur des idées abstraites et des principes métaphysiques, mais plonge bien plus avant ses racines dans la sphère des instincts fixés par l'hérédité et des habitudes consolidées par l'expérience. Les membres d'une société n'ont jamais été appelés à débattre entre eux les termes d'un contrat social que l'imagination d'un métaphysicien, ou d'un politicien comme Rousseau, a arbitrairement placé au berceau de l'histoire; ils n'ont fait que subir les conditions de l'état social transmises par le passé et s'assimiler les traditions et les coutumes de leurs ancêtres en les accommodant à leurs besoins matériels et moraux (1). » Cela est si vrai que « les peuples mêmes qui ont rompu délibérément les liens avec leur patrie de naissance pour constituer, sur un autre territoire, un autre corps de nation, comme les Etats Unis d'Amérique, ont dû s'organiser d'après le type préexistant de la communauté primitive, et transporter sur leur sol d'adoption la plupart des institutions et des mœurs apparte-

<sup>(1)</sup> TH. FERNEUIL. - Les principes de 89 et la science sociale, p. 18.

nant à la souche ethnique dont ils s'étaient détachés(1) ».

C'est donc dans le passé qu'il faut remonter pour retrouver les germes des sociétés humaines. « Le germe de l'institution de l'Etat, dit l'auteur déjà cité, réside dans la famille, dans les habitudes patriarcales, puis dans les sentiments de la race. L'instinct obscur et partiel de l'Etat a surgi parmi les groupes restreints pour devenir plus tard la conscience claire et générale de l'Etat, à mesure que le territoire s'étendait et que la communauté embrassait une agglomération de peuples plus considérable. Déjà le civis Romanus sum révèle une conscience de l'Etat beaucoup plus énergique que le sentiment de la famille et de la race inhérent aux tribus primitives, grâce à l'agrandissement de l'empire romain et de sa sphère d'autorité sur les peuples conquis. Chez les nations modernes, de nouveaux éléments sont venus élargir et fortifier encore la conscience de l'Etat, par exemple la communauté de langue, de littérature, de biens matériels et intellectuels dont l'individu se sent redevable à l'Etat (2. »

« Tous les trésors naturels et intellectuels que nous devons au sol sur lequel nous avons grandi se réunissent, dit Wundt, en une expression totale dont la force relève les sentiments moraux

<sup>(1)</sup> TH. FERNEUIL. — Les principes de 89 et la science sociale, p. 79. (1) Ibid.

qui nous enchaînent à la communauté politique

à laquelle nous appartenons (1). »

En résumé l'histoire nous montre que l'homme n'est pas libre de vivre en société ou de ne pas y vivre, qu'il y entre nécessairement par le seul fait de sa naissance, qu'il en reçoit les institutions comme un héritage du passé imposé par le présent. « L'histoire, qui a vu naître tant d'Etats, ne connait, - dit Bluntschli - aucun exemple d'Etat contracté par les individus. Quel Etat fut jamais fondé par la convention de citoyens égaux, comme l'on crée une société de commerce ou une caisse d'assurance contre l'incendie ? Partout l'histoire nous montre que l'individu, avant même qu'il puisse exprimer une volonté propre, naît membre de l'Etat, est élevé comme tel, et reçoit par sa conception, sa naissance, son éducation, l'empreinte déterminée de la nation et du pays auquel il appartient (2). » C'est une conclusion analogue qu'ont soutenue MM. Summer Maine, Littré, Taine et Renan (3).

Ce n'est donc pas dans la libre volonté, mais dans les instincts aveugles de l'homme qu'il faut chercher le germe de toute société humaine.

<sup>(1)</sup> WUNDT. - Ethik, p. 184.

<sup>(2)</sup> BLUNTSCHLI. - Théorie générale de l'Etat.

<sup>(3)</sup> Cf. Alfred Fouillée. — La Science sociale Contemporaine, 1. I.

#### 11

Mais là n'est pas le dernier mot du probleme. En effet, les instincts ont eux-mêmes une cause. Quelle est-elle? Cette cause, répond l'Ecole naturaliste, c'est la matière soumise aux lois de l'évolution. Et ils prétendent le démontrer en nous prouvant que la société est un organisme semblable aux organismes des êtres vivants. Le corps social, affirment-ils, est soumis, comme les autres corps organisés, aux lois évolutives de la vie. L'observation des faits sociaux et la comparaison établie entre ces faits et les phénomènes biologiques nous le montrent clairement,

C'est sur de telles données que les sociologues de cette école édifient un grand nombre de preuves rangées par M. Alfred Fouillée en deux séries: preuves physiologiques et preuves psychologiques (1).

Voici les principales preuves physiologiques. Elles ont trait à l'analogie qui existe entre l'organisme individuel et l'organisme social, entre les hiérarchies de ces mêmes organismes envisagés au point de vue de leur structure plus ou moins centralisée.

<sup>(1)</sup> Cf. Alfred Fouillée. - La Science sociale Contemporaine, 1. II.

Il est facile tout d'abord de constater l'analogie qui existe entre l'organisme individuel et l'organisme social. Dans l'un et l'autre organisme nous trouvons tous les caractères de la vie reconnus par la biologie.

Nous y trouvons en premier lieu le concours de parties dissemblables et solidaires. Un des caractères principaux de l'organisme individuel. c'est la division des fonctions entre les diverses parties du corps et la solidarité de ces parties dans leur coopération au but final. Les fonctions du cerveau, par exemple, diffèrent de celles de l'estomac, mais les unes et les autres concourent au bien du corps vivant. Ce concours de parties dissemblables et solidaires se retrouve dans la société. Voyez la division des fonctions sociales entre les diverses classes, laboureurs, commercants, soldats, magistrats. Voyez la solidarité qui existe entre ces classes: le laboureur nourrit le magistrat qui le protège, le soldat qui le défend et le commerçant qui fait circuler de l'un à l'autre les substances nécessaires au maintien et au développement de la vie ; tous agissent de concert pour le bien du corps social. Herbert Spencer semble donc autorisé à dire : « La division du travail, dont les économistes ont fait les premiers un phénomène social de premier ordre, et que les biologistes ont reconnue ensuite parmi les phénomènes des corps vivants, en la nommant division physiologique du travail, est le fait qui constitue

la société, comme l'animal, à l'état de corps vivant. Je ne saurais tropinsister sur ce point, qu'en ce qui concerne ce caractère fondamental, il y a entre une organisme social et un organisme individuel analogie parsaite. Chez un animal, l'arrêt des fonctions pulmonaires met promptement fin aux mouvements du cœur ; si l'estomac cesse absolument de faire son office, toutes les autres parties cessent bientôt d'agir; la paralysie qui frappe les membres condamne tout le corps à mort faute de nourriture ou en ne lui permettant plus d'échapper au danger; la perte des yeux, ces organes si petits, prive le reste du corps d'un service essentiel à leur conservation; tous ces rapports ne nous permettent pas de douter que la dépendance mutuelle des parties ne soit un caractère essentiel. Dans une société nous voyons que les métallurgistes s'arrêtent quand les mineurs ne leur fournissent plus de matière première; que les fabricants de vêtements ne peuvent effectuer leur travail lorsque les fabricants de fils et de tissus manquent ; que la société manufacturière s'arrête, à moins que les sociétés productrices ou distributrices d'aliments ne fonctionnent; que les pouvoirs directeurs, gouvernement, bureaux, officiers judiciaires, police, ne peuvent plus maintenir l'ordre quand les objets nécessaires à la vie ne leur sont plus fournis par les parties maintenues dans l'ordre; nous sommes obligés de dire que les parties d'une société sont unies par un rapport de dépendance aussi rigoureux que celui des parties d'un corps vivant. Si différents que ces deux genres d'agrégats soient à bien des égards, ils se ressemblent par ce caractère fondamental (1). »

En second lieu, nous trouvons dans les deux organismes une similitude de structure, car dans les deux apparaissent trois grands systèmes d'organes, trois fonctions dominantes. Ce sont d'abord les organes de nutrition. Le système alimentaire est représenté dans l'organisme individuel par l'estomac qui élabore les aliments, dans l'organisme social par la classe agricole et industrielle qui produit les choses nécessaires à la vie. Ce sont ensuite les organes de relation ou système directeur : là le cerveau et les nerfs, là le gouvernement et l'administration. Ce sont ensin les organes de circulation ou système distributeur : dans l'être vivant le cœur et les vaisseaux sanguins, dans l'être social la classe des commerçants (2). Cestrois systèmes sont l'apanage des organismes perfectionnés; mais les deux premiers se retrouvent même dans les agrégats primitifs. « Voyons-les, dit M. Alfred Fouillée résumant la doctrine d'Herbert Spencer, au début de la série des êtres. Quand le corps d'un des animalcules d'ordre très bas dont la mer est peuplée cesse de former une masse entièrement homogène, on commence

(2) Ibid., t. II, ch. IV-IX

<sup>(1)</sup> HERBERT SPENCER. - Principes de Sociologie, t. II, pp. 8. 0.

à y distinguer deux couches, l'une extérieure, en commerce avec le milieu, et qui formera les organes de relation ou de direction (tentacules, cils moteurs ou défensifs etc.), l'autre intérieure, entourant la cavité digestive, et qui sert à élaborer les aliments. D'abord en contact et en rapport direct, ces deux systèmes, alimentaire et directeur, à mesure qu'ils se diversissent et se compliquent chacun de son côté, se complètent par un troisième système intermédiaire, le système distributeur, lequel porte à toutes les parties du premier la nourriture préparée par le second. Ce ne sont d'abord que de petits canaux très simples, qui à la fin deviendront, chez les êtres plus élevés, l'appareil circulatoire avec ses mille ramifications. - De mêmeune société se partage d'abord en deux classes, l'une qui travaille et produit les choses nécessaires à l'alimentation, l'autre qui dirige, commande, veille aux rapports de la communauté avec le dehors ; plus tard seulement apparaît une classe intermédiaire qui distribue les produits dans tout l'ensemble pour la consommation. M. Spencer a donc raison de dire: « La classe qui achète et revend, en gros et en détail, les produits de toute sorte, et qui par mille canaux les distribue partout à mesure des besoins, accomplit la même fonction que dans un corps vivant le système circulatoire (1). »

<sup>(1)</sup> Alfred Fouillée. — La science sociale contemporaire, p. 81.

Voulez-vous maintenant de nouvelles ressemblances? En voici : l'organisme est un tout formé de parties vivantes. Carpenter, Hœckel, Huxley, Virchow, MM. Claude Bernard, Robin, Paul Bert n'ont-ils pas montré que tout animal est composé d'un grand nombre de cellules? « L'éponge, par exemple, dit Huxley, est une sorte de cité sousmarine dont les membres sont rangés le long des rues, de telle manière que chacun puise aisément sa nourriture dans l'eau qui passe devant lui. »

De même le corps social est formé de petits organismes contenus dans le grand organisme et ayant chacun leurs tendances particulières. Ces petits organismes ou, si vous le voulez, ces cellules vivantes du corps social, ce sont les individus qui le composent.

De plus l'organisme vivant naît, se meut d'un mouvement spontané et immanent, se développe; et à cette phase de croissance succède une phase de décadence qui précède la mort.

De même « chaque société atteint un maximum de perfection relative qui exprime tout ce que ses énergies propres peuvent fournir; elle oscille pendant un certain temps autour de cet état-limite, puis décroît ou est absorbée par une société d'une énergie supérieure qui a atteint un type plus haut de civilisation.

M. Berthelot comparait récemment cette évolution des sociétés humaines à celle des cités animales, et en particulier à celle de plusieurs fourmilières dont il avait suivi, depuis des années, dans le bois de Sèvres, la naissance, le développement, la décadence. Il se demandait en terminant si l'humanité, après avoir dépensé la provision d'énergie physique et intellectuelle compatible avec ses organes, après avoir ainsi atteint son état-limite, n'aurait pas le sort de ces espèces animales qui aujourd'hui ne font plus de progrès et se répètent infiniment elles-mêmes en attendant qu'elles disparaissent; peut-être l'humanité disparaîtra-t-elle à son tour sous l'effort de la nature brute ou au profit de quelque espèce supérieure (1). »

Les arguments précédents sont empruntés à l'analogie qui existe entre le corps vivant et le corps social. Il en est d'autres qui sont tirés de la comparaison établie entre la hiérarchie de ces mêmes organismes considérés au point de vue de leur structure plus ou moins centralisée.

Dans les sociétés comme chez les animaux nous voyons, en effet, des organismes inférieurs où la dépendance entre les parties est plutôt une dépendance de juxtaposition et de coordination qu'une dépendance de subordination. L'organisme est imparfait et à peine centralisé. Aussi la séparation des parties n'est nullement funeste aux divers éléments constitutifs de l'agrégat. Les parties séparées vivent encore après la séparation. Nous

<sup>(1)</sup> Alfred Founlies. - La Science sociale contemporaine, pages 96-97.

en avons des exemples dans le règne animal et dans le règne social. Là, c'est une éponge coupée dont chaque fragment continue à vivre; ici, c'est une tribu de sauvages unis pour la pêche et la chasse, qui se divise en deux groupes et dont la division n'entraîne aucun inconvénient.

Il en est tout autrement des organismes supérieurs plus centralisés. Leurs parties sont subordonnées et solidaires. A cause de cette subordination, elles ont leurs fonctions spéciales; chacune d'elles ne peut exercer qu'une fonction de la vie; elles ont besoin dès lors, pour exister, d'être unies les unes aux autres. Essayez de les séparer, essayez de couper en deux un mammifère, essayez de séparer Paris du reste de la France, le district anglais où l'on travaille le coton de Liverpool et des autres ports, les populations houillères des populations voisines agricoles ou commerçantes. Ce sera la mort de l'une ou des deux parties divisées; ce sera la fin de l'agrégat soit animal soit social. Lorsque les organismes soit individuels soit sociaux « sont peu avancés, la division ou la mutilation leur cause peu de dommage, mais, lorsqu'ils sont très avancés, ces lésions y produisent de grands troubles ou la mort. (1) » En revanche, « dans les deux genres d'organismes la vitalité augmente dans la mesure où les fonctions se trouvent spécialisées. Dans l'un et l'autre

<sup>(1)</sup> HERBERT SPENCER. - Principes de sociologie, t. II, pages 57-58.

cas, tant que des appareils diversement adaptés pour remplir des actions dissemblables n'existent pas, ces actions sont mal faites; et, faute de dispositions destinées à favoriser ce résultat, on ne tire qu'un faible parti des services mutuels. Mais, à mesure que l'organisme progresse, chaque partie, réduite à une fonction plus limitée, la remplit mieux; les moyens d'échanger des services se perfectionnent; l'assistance que chacun donne à tous et que tous donnent à chacun devient toujours plus effective; et l'activité totale que nous appelons vie, individuelle ou nationale, augmente (1) ».

Il est bien d'autres analogies que les sociologues de l'école naturaliste, Herbert Spencer en particulier, ont constatées entre les organismes vivants, et les sociétés, pour établir que le règne social n'est qu'une évolution supérieure, l'évolution superorganique du règne animal.

Ce sont là les preuves que M. Alfred Fouillée appelle preuves physiologiques ou biologiques.

### III

Il en est d'autres auxquelles il donne le qualificatif de psychologiques. Elles ont surtout pour but de montrer que la société humaine naît d'un

<sup>(1)</sup> Herbert-Spencer. - Principes de sociologie, t. II, pages 57-58.

instinct de sociabilité que l'homme a reçu de l'animal, son vénérable ancêtre. Est-ce qu'en effet, nous dit-on, l'instinct de sociabilité ne se trouve pas dans l'animal comme dans l'homme ? Est-ce qu'il ne devient pas plus parfait à mesure que l'on monte les degrés de la perfection animale? Cette donnée se trouve dans l'ouvrage de Darwin (Descendance de l'homme, chapitre IV : Comparaison des facultés mentales de l'homme avec celles des animaux, p. 115). « Comme l'homme, dit Darwin, est un animal sociable, il est probable qu'il reçoit héréditairement une tendance à la fidélité envers ses semblables et à l'obéissance envers les chefs de la tribu, qualités communes à la plupart des animaux. » Herbert Spencer (Principes de sociologie, tome I, p. 7 et suiv.) a emprunté cette idée à Darwin et l'a développée avec la puissance de logique qui le distingue. Après avoir indiqué comment l'évolution superorganique ou sociale sort insensiblement de l'évolution organique, il montre les progrès de cette évolution dans ce qu'il appelle « les divers groupes superorganiques », c'est-à-dire dans les sociétés animales. Ce sont les groupes formés par les fourmis, les abeilles, les oiseaux, les mammifères. Ces progrès sont très sensibles chez ces derniers, du moins en certaines espèces. « Certains mammifères vivant en troupes, comme les castors, poussent assez loin la coopération sociale et leur travail combiné produit des résultats remarquables,

leurs habitations. Chez quelques primates on ne trouve pas seulement la vie en troupe, on observe encore une certaine coordination, une certaine coalition, une certaine expression de sentiments sociaux. Ils obéissent à des chefs, ils combinent leurs efforts, ils placent des sentinelles pour donner l'alarme, ils ont quelque idée de la propriété; ils pratiquent un peu l'échange des services, ils adoptent des orphelins, enfin l'inquiétude qui s'empare de la société les pousse à des efforts pour secourir ceux de ses membres qui sont en danger (1). »

S'emparant de la même pensée, M. Espinas. dans les Sociétés animales, et M. Alfred Fouillée, dans La Science sociale contemporaine, essaient d'expliquer, toujours d'après les théories évolutionnistes, comment cet instinct de sociabilité. commun à l'animal et à l'homme, est né et s'est développé dans l'un et dans l'autre. Voici un résumé de cette curieuse analyse. Si nous examinons un organisme, c'est-à dire un corps vivant composé de cellules, nous y trouvons une sensibilité plus ou moins consciente produite par l'action que les cellules exercent les unes sur les autres. Le lien des cellules entre elles n'est qu'une sorte d'égoisme. Chacune s'aime elle-même et recherche son propre bien. L'amour du moi est dans l'organisme la tendance de chaque cellule. C'est

<sup>(1)</sup> HERBERT SPENCER. - Principes de sociologie, t. I, p. 11.

aussi la tendance de l'individu qui est la cellule sociale de l'agrégat superorganique. Cependant chaque cellule sociale est en contact avec d'autres. et, à cause de ce contact, ressent les modifications de ses voisines. De ces actions réciproques naît leur bien particulier. Aussi en vertu de leur égoïsme même doivent-elles être sensibles à la modification de leurs voisines et tendre à conserver leurs relations mutuelles. Il se fait ainsi « une sorte d'égoïsme à plusieurs », premier germe de la sympathie. A mesure que l'animal est plus parfait, cette sympathie augmente, devient plus « consciente ». Chez les animaux supérieurs, elle est « intellectuelle » et consiste dans le plaisir que se font mutuellement les êtres qui se ressemblent. « C'est un plaisir pour tout être vivant d'avoir présents autour de soi des êtres semblables à lui qui lui renvoient en quelque sorte multipliée sa propre image et lui donnent une plus claire conscience de lui-même avec la conscience d'autrui. L'être jouit alors de soi en contemplant les autres (1). » Ce plaisir ressenti crée un besoin de le renouveler. Plus ce besoin est satisfait, plus il devient impérieux; il finit par engendrer une habitude naturelle, un instinct qui se transmet par hérédité. C'est l'instinct de sociabilité. Cet instinct ou cette attraction spontanée du semblable a donné naissance, chez les animaux supé-

<sup>(1)</sup> Alfred Fouillée. - La Science sociale contemporaine, p. 102.

rieurs, à une délégation des fonctions analogue à la spécialisation des organes dans l'être vivant. Entre les individus déjà rassemblés par la communauté de sentiments ou de représentations les fonctions se sont divisées peu à peu, se sont subordonnées les unes aux autres. La société était formée. Ainsi constituée, la société, animale d'abord, humaine ensuite, est devenue un organisme supérieur, mais véritable « où toutes les parties, selon le mot d'Hippocrate, sont conspirantes et forment par conséquent une vivante unité (1). »

Cette unité vivante a reçu de M. Izoulet un nom etrange comme la chose qu'il désigne. Pour l'auteur de la Cité moderne, la société est un « hyperzoaire » ou animal supérieur qui résulte de notre association comme hommes et qui absorbe en lui les forces, les droits, l'âme et la vie des individus devenus ses parties intégrantes.

Telle est, d'après l'Ecole naturaliste, l'origine de la société. Elle est née de l'instinct de sociabilité que l'homme a reçu par héritage de ses ancêtres simiens. De même que l'animal est sorti du règne végétal et minéral par voie d'évolution, de même, par voie d'évolution, l'homme et avec lui le règne humain et social sont sortis peu à peu de l'animalité. Les règnes sont nés l'un de l'autre et se sont superposés. A l'évolution inorganique

<sup>(1)</sup> Alfred Fouillée. — La Science sociale contemporaine, p. 105.

qui présida à la formation de planètes succède l'évolution organique de la vie végétale et animale. Du règne végétal naît le règne animal et de celui-ci le règne humain et l'ordre social qui, avec ses lois, ses institutions et ses progrès, est le dernier terme réalisé et connu de l'évolution superorganique.

## CHAPITRE III

CRITIQUE ET CONCLUSION

1

Il est temps de formuler un jugement sur les théories dont on vient de lire l'exposé doctrinal.

Il faut d'abord reconnaître la part de vrai qu'elles renferment En montrant que l'instinct de sociabilité et les traditions du passé influent sur l'origine, le développement et la nature des institutions sociales et politiques, ces nouvelles doctrines ont mis en pleine lumière des vérités utiles et importantes que l'école de J.-J. Rousseau avait méconnues et reléguées dans l'ombre. En faisant ressortir dans toute sa valeur l'importance de l'élément historique et des ten-

dances innées de la nature humaine, elles ont opéré une réaction salutaire contre les utopies idéalistes qui consistaient à dénigrer le passé et à rejeter les enseignements de la plus vulgaire expérience pour reconstruire entièrement la société d'après les données de la raison pure et faire reposer l'ordre social et politique sur des abstractions et des rêves.

Cette réaction a été le pendant de la réaction opérée en psychologie contre le spiritualisme exagéré de Descartes, à la suite des progrès survenus dans les sciences naturelles. Les sciences naturelles ont donné la mort au cartésianisme. Les sciences historiques et anthropologiques ont ébranlé le contrat social. Par des observations nombreuses, par des analyses patientes, par la constatation de faits indéniables, les sociologues de l'école naturaliste ont prouvé clairement que la volonté humaine n'est pas et ne peut pas être le facteur unique des institutions sociales, que celles-ci sont le résultat d'événements antérieurs, des besoins innés qui rapprochent les hommes, des lois naturelles qui président aux destinées du genre humain, et, finalement, de cet instinct indestructible de sociabilité qui se trouve au fond de notre nature, antérieurement à tout état social. Ils ont ainsi montré la faiblesse et la fausseté des doctrines prônées par l'école de Rousseau et embrassées par la Révolution française. Il est intéressant de citer, à ce sujet, l'aveu de

M. Th. Ferneuil: « Il y a, dit-il, contradiction flagrante et profonde entre les idées de la Révolution et les données de la sociologie moderne. et, par suite, entre la méthode politique tirée des principes de 1789 et celle que recommandent les conclusions scientifiques des penseurs contemporains. Or, il est inévitable que des doctrines battues par le flot toujours grossissant de la critique moderne voient baisser peu à peu leur crédit et leur prestige, surtout quand il ne s'agit plus de renverser un régime dont les derniers vestiges s'effacent, mais d'édifier la société nouvelle sur une base solide et durable, et de la mettre à l'abri des crises violentes et des tempêtes révolutionnaires. On a trop longtemps, chez nous, considéré les principes de 1789 comme une arche sainte, comme un Evangile indiscutable et impérissable; mais une vaine superstition à l'égard de ces principes ne les soustraira pas aux investigations de la critique; ils ont déjà subi de trop rudes assauts pour que leur prétendue immortalité n'en soit pas atteinte (1) »

Avoir remis au jour ces grandes vérités, voilà le principal service rendu par les nouvelles doctrines aux sciences sociales et politiques.

Mais cela ne saurait nous faire oublier leurs torts réels et leurs erreurs considérables. Ces erreurs sont nombreuses. Nous les divisons, pour

<sup>(1)</sup> TH. FERNEUIL. - Les principes de 1789 et la science sociale, pp. 18-19.

plus de clarté, en trois catégories principales: celles qui ont trait à la méthode employée, celles qui concernent l'objet assigné à la science sociale, celles qui se rapportent aux fondements sur lesquels s'appuient ces diverses théories.

#### II

Ce sont d'abord des erreurs de méthode. La méthode de l'école naturaliste est vraiment étonnante de simplicité.

Voici Savigny et ses disciples en présence d'un problème social, celui par exemple des rapports des sujets et du pouvoir. Ne leur demandez pas des principes sur cette grave question; ne leur demandez pas une idée capable de vous diriger dans la solution que vous cherchez. Ils n'ont rien à vous dire, à ce point de vue; leur système consiste à ne point avoir de principes a priori; ils se bornent à regarder le passé et à constater des faits.

Tandis que l'école historique allemande étudie surtout le passé, l'école positiviste française et anglaise, sans négliger l'histoire, porte de préférence son attention sur les phénomènes sociaux actuellement observés dans le règne humain et dans le règne animal. Mais, au fond, leur méthode est identique; c'est toujours la méthode d'observation, d'expérience, la méthode a posteriori adoptée exclusivement à toute autre. Herbert Spencer, par exemple, se trouve en face du problème de la propriété. Comment va-t-il s'y prendre pour le résoudre ? Il observe et il remarque que la propriété est reconnue chez les Todas, les Santals, les Lepchas, les Bodos, les Chakınas, les Takuns, les Arafuras, les Védas des bois, etc., etc., et de la répétition de ce fait se reproduisant dans des tribus plus inconnues les unes que les autres, il conclut, par induction, que la propriété est de droit naturel (1). Summer Maine veut-il savoir s'il est légitime de mettre les fonctionnaires à la retraite? Il constate que les peuples sauvages se débarrassent de leurs vieillards, que les brahmanes devenus vieux abandonnent la vie active et se font ascètes, etc. D'où il conclut que la retraite des fonctionnaires est chose naturelle (2). Pour résoudre le grave problème du pouvoir, on fait observer que les abeilles ont une reine, que les troupeaux de bisons, les peuplades de ruminants, de pachydermes et de singes ont un chef auquel a été consié le soin de la défense commune, « qui représente à lui seul le corps tout entier, dont la

<sup>(1)</sup> Cf. H. Spencer. — L'individu contre l'Etat, p. 14.
(2) Cf. Summer Maine. — Etude sur l'ancien droit et les coulumes primitives.

vie est comme résumée en lui (1) ». Donc, conclut-on, l'état social exige un pouvoir central.

Telle est la méthode: observer, analyser, faire de la sociologie descriptive, selon l'expression de M. Herbert Spencer, puis comparer et enfin conclure par induction.

Que penser d'une telle méthode?

Sans doute, il faut interroger l'histoire; sans doute on ne doit pas négliger l'étude de l'homme réel et des faits sociaux. On peut même, comme l'ont fait les jurisconsultes romains, chercher et trouver l'expression du droit naturel dans la pratique commune aux nations. «Il v a, dit Grotius, deux manières de prouver qu'une chose est de droit naturel: l'une, a priori, plus subtile et plus abstraite, par des raisons tirées de la nature même des choses, l'autre, a posteriori, plus relative, par des raisons extrinsèques. En suivant celle-ci, on conclut, sinon avec certitude, du moins avec beaucoup de probabilité, qu'une chose est de droit naturel quand elle est regardée comme telle par toutes les nations, du moins par les nations civilisées; car un effet universel suppose une cause universelle, une opinion vraiment générale ne peut venir que de ce qu'on appelle le sens commun (2). >

<sup>(1)</sup> ESPINASS. - Les sociétés animales.

<sup>(2)</sup> GROTIUS. - De jure belli et pacis, 1. I, cap. 1, XIII.

Il ne faut donc pas négliger la méthode a posteriori. Le tort de Rousseau fut précisément de ne tenir compte ni des hommes ni des faits et d'accorder une importance exclusive aux théories abstraites, à la méthode géométrique, à ce que M. Taine appelle la « raison raisonnante ».

Mais l'erreur des sociologues modernes est de croire qu'on doit user de la méthode d'observation à l'exclusion de toute autre. Ils violentent l'esprit humain en bornant son rôle à la simple constatation des faits, en lui interdisant de recourir aux grands principes, aux principes éternellement vrais de métaphysique et de morale qui doivent présider à ses recherches et à ses analyses, pour l'éclairer, la diriger, et servir de majeures à ses arguments. Courir aux phénomènes particuliers et dédaigner les vérités générales, comme si celles-ci ne jouaient aucun rôle dans l'intelligence de ces phénomènes, c'est transformer la science en « une collection de faits et de théories changeantes, dont les liens sont brisés, dont l'ensemble est détruit et dispersé (1) ».

La méthode a posteriori toute seule est impuissante à fonder la science. Cela est vrai surtout, s'il s'agit de la science sociale. Il est impossible, en esset, d'appliquer aux faits sociaux la méthode d'observation et d'expérience, telle

<sup>(1)</sup> CHAUFFARD - La vie. Introduction.

qu'on l'applique aux phénomènes physiques ou chimiques. Le physicien et le chimiste peuvent, de la constatation des faits, s'élever par induction à la connaissance des lois qui les régissent. Pourquoi? Parce que les sciences physiques et chimiques ont affaire à des éléments matériels et permanents soumis à des lois nécessaires et immuables. Les sciences sociales ont un objet tout autre : l'homme avec sa nature complexe, être libre et apportant dès lors dans ses actes un coefficient d'imprévu. « C'est, dit Montaigne, sujet merveilleusement vain, divers et ondoyant que l'homme; il est malaisé d'y fonder jugement constant et uniforme (1). » Aussi est-il impossible d'appliquer à l'étude de l'homme, de la société par suite, la même méthode expérimentale dont on use pour l'étude des phénomènes physiques, chimiques ou biologiques. Vaine est donc la prétention des sociologues qui veulent résoudre les questions sociales de la façon dont on résout les problèmes de la vie. Stuart Mill lui-même reconnaît « qu'il n'y a rien de plus vain que la propension à ériger les résultats de l'observation en lois quand il s'agit des affaires humaines, et que l'emploi de la méthode expérimentale en sociologie est radicalement fausse (2) ».

<sup>(1)</sup> MONTAIGNE. - Essais., c. 1.

<sup>(2)</sup> STUART MILL. - Système de logique, t. II, p. 447.

II

L'Ecole naturaliste affirme, il est vrai, que l'objet de la science sociale est aussi matériel, aussi permanent, aussi invariable que l'objet des sciences physique, chimique et biologique, qu'il est, comme ce dernier, soumis aux lois inéluctables de l'évolution et du déterminisme. Mais c'est là une seconde erreur qu'il faut signaler et combattre.

Les sociologues de l'école naturaliste se sont fait une loi de n'étudier que les phénomènes appelés par eux « superorganiques ». Ils ont remarqué qu'il y a dans la société, comme dans l'homme, des phénomènes indépendants de notre liberté, qui se reproduisent d'une façon constante, selon des lois permanentes et nécessaires. Tels sont, dans l'homme, les phénomènes de respiration, de nutrition, la circulation du sang, les battements du cœur, etc., etc. Tels sont dans la société l'établissement du pouvoir, l'existence d'une hiérarchie, etc., etc. Ils en ont conclu qu'il n'y a, soit en nous, soit dans la société, d'autres réalités que ces phénomènes soumis à la nécessité. Parce que l'activité de l'homme individuel

ou social a des manifestations fatales, ils en ont conclu que toutes le sont également.

Or, c'est là une illusion, illusion analogue à celle des matérialistes constatant que le cerveau est, d'une certaine facon, la cause efficiente de nos perceptions sensibles et concluant que toutes nos connaissances, que nos pensées même les plus abstraites sont « des sécrétions du cerveau ». Les uns et les autres ont tronqué la nature humaine, il n'ont voulu voir dans l'homme et dans la société que le côté matériel, l'être physique, le corps doué de vie et de sensibilité; ils ont refusé de voir le côté spirituel, ils ont nié l'existence de l'être libre et moral, de l'âme. Or, si l'être physique, si le corps, si ce qui, dans l'homme et dans la société, est inconscient, se reproduit selon des lois nécessaires, il n'en est pas de même de ce qui est conscient, libre et moral. Sans doute les actes libres de l'homme, soit individuel. soit social, sont soumis à des lois, et sont régis par une certaine nécessité. Mais cette nécessité n'est pas une contrainte physique, c'est une obligation que la raison impose à l'être intelligent. L'être soumis à la contrainte physique ne peut s'en exempter; tant qu'elle existe, il ne peut se soustraire à la loi qui le gouverne. L'homme, au contraire, peut dévier de la ligne du devoir, il est soumis à la loi, mais il a le redoutable pouvoir de s'y soustraire sans avoir celui de l'abolir. Voilà pourquoi les problèmes moraux et sociaux

ne sauraient être résolus comme un problème d'algèbre ou traités comme une expérience de chimie, il faut les rattacher aux lois de la nature humaine et tenir compte des données complexes de celle-ci. « Dans les sciences positives, dit M. Van der Rest dans une revue sociologique de Bruxelles, on n'a devant soi que les éléments matériels, des choses dénuées de volonté et soumises à des lois inéluctables; dans les sciences morales et politiques, on se trouve en présence de l'homme, c'est-à-dire d'un être doué d'intelligence et de volonté, pourvu d'une force interne qui préside à des actes extérieurs, se décidant ou pouvant se décider librement, agissant sous l'influence des mobiles les plus divers, Comment, avec un pareil facteur, un sans doute dans son essence, mais aussi varié, aussi ondoyant dans ses manifestations, comment aboutir à quelque chose d'uniforme et d'absolu (1)?»

On voit dès lors ce qu'il faut répondre à tous les arguments soit historiques, soit physiologiques, soit psychologiques d'Auguste Comte, d'Herbert Spencer, de M. Alfred Fouillée et d'autres. Ils ont beau en appeler au passé, aux phénomènes sociaux observés dans les nations civilisées, dans les tribus sauvages, dans les « sociétés animales » ; ils ont beau invoquer les similitudes qui existent entre les corps vivants et les organismes sociaux. Cette

<sup>(1)</sup> VAN DER REST. - La Sociologie, Bruxelles, 1888.

accumulation de faits, ces analogies ne peuvent légitimer leurs conclusions, car ils ont négligé toute une catégorie de phénomènes plus importants : les actes humains avec leurs caractères essentiels de liberté et de moralité : ils n'ont pas voulu regarder le côté le plus élevé de l'homme; ils ont rejeté la « vieille notion du libre arbitre : » ils ont fermé leurs yeux à la lumière de la raison et de la conscience. « Or, dit M. Van der Rest, l'histoire aura beau amasser des documents depuis les souvenirs les plus lointains de l'espèce humaine jusqu'à l'apogée de nos civilisations, elle aura beau lier en faisceau formidable les observations les plus exactes et les plus minutieuses, elle n'en fera jamais sortir ce qui doit être si elle ne s'éclaire des lumières de la raison pure et de la conscience (1). »

## IV

L'exclusivisme de leur méthode et l'étroitesse de leur objet ont jeté les nouvelles théories sociales dans les pires erreurs. Pour se convaincre qu'il n'en pouvait être autrement, il suffit de con-

<sup>(1)</sup> VAN DER REST. - La Sociologie, Bruxelles, 1888, p. 34-

sidérer les fondements de cet édifice doctrinal. Ou'il s'agisse, en effet, de l'école historique allemande ou de la sociologie positiviste et évolutionniste prônée en France et en Angleterre, il est facile de voir que l'une et l'autre, élevant leur système sur une hypothèse insoutenable, ont bâti dans le vide. Dans l'une ce vide, cette hypothèse est le panthéisme hégélien. Il est certes singulièrement téméraire pour l'école allemande d'avoir appuyé sur de pareilles rêveries une explication de la société. Bâtir sur une telle hypothèse une doctrine qui doit avoir de grandes conséquences dans la vie réelle est toujours chose imprudente. Cela se conçoit à peine de la part même de philosophes allemands. Mais cela ne se conçoit pas de la part de positivistes qui se font gloire de n'admettre que des faits. Or, eux aussi ont eu recours à une hypothèse. Leur hypothèse, c'est l'évolution universelle, théorie philosophique, essai d'explication des choses dont il serait trop long de faire ressortir ici l'impuissance, le vide et le néant. Il suffira de faire observer qu'une société quelconque ne saurait exister parmi les hommes sans ordre entre ses membres. sans hiérarchie, sans respect des personnes et des biens et par suite sans notions du droit et du devoir, sans moralité, sans vertus. Les évolutionnistes le reconnaissent d'ailleurs; mais ils ajoutent que cette moralité, qui se trouve dans l'animal à l'état d'instinct inconscient et aveugle,

se transforme peu à peu en se perfectionnant iusqu'à ce qu'elle devienne, dans l'homme, consciente et réfléchie. « Par la moralité d'abord instinctive chez les animaux, puis réfléchie chez l'homme, la société se transforme et s'achève : la sympathie primitive devient fraternité, la division des fonctions devient justice, la délégation des fonctions supérieures devient gouvernement. Alors s'accomplit ce qu'on peut appeler la vie psychologique de la société (1). » Ainsi parle M. Alfred Fouillée. Mais y a-t-il en tout cela autre chose que des idées ingénieuses et subtiles mêlées à des postulats arbitraires? La transformation dont il nous parle est-elle possible? Peut-on regarder comme possible le passage de l'instinct aveugle à la moralité consciente, de la sensation animale à la notion du devoir et du droit, du plaisir égoïste à la vertu désintéressée du règne organique à l'ordre social? C'est en vain que, pour montrer la possibilité de cette évolution, la sociologie naturaliste multiplie les intermédiaires. C'est en vain que, pour dissimuler la difficulté, elle déploie toutes les ressources de l'analyse et qu'elle emprunte aux sciences naturelles leurs hypothèses les plus hardies en même temps que leurs données les plus positives. Elle se trouve impuissante à combler l'abîme qui sépare des choses si diverses. Elle

<sup>(</sup>t) Alfred Fouillie. — La science sociale contemporaine, p. 107.

devrait pour le franchir, montrer que la pensée peut sortir de la matière, que le moins peut produire le plus, que le non-être peut donner naissance à l'être.

V

Signalons en terminant les conséquences contenues en germe dans les doctrines sociales qui ont pour points de départ le panthéisme hégélien et le transformisme darwinien. Les points de départ sont divers; les conséquences sont identiques au fond. C'est, avec la négation de la liberté humaine, la négation des droits individuels, l'absorption complète de l'individu par l'Etat.

Pour l'école panthéiste allemande, les individus ne sont pas de véritables personnalités; ils sont des manifestations de l'esprit universel; ils sont des phases transitoires dans le développement de l'éternel devenir; ils sont des modifications accidentelles de l'absolu..., et cet absolu, en sa forme actuelle la plus parfaite, c'est la société elle-même, c'est l'Etat évoluant fatalement de progrès en progrès, à travers les âges. Dès lors il n'existe et ne peut exister d'autres droits que ceux de l'Etat, puisque lui seul est tout; ou plutôt il n'y a pas de droit, il n'y a que la force. « L'homme individuel, dit Hégel lui-même, n'est à respecter comme tel que par l'individu et non par l'Etat, parce que l'Etat ou la nation est sa substance (1). »

Pour Hégel et son école, l'individu n'est qu'une des multiples modifications accidentelles de l'Etat. Pour l'école positiviste et évolutionniste, l'individu est une cellule de l'organisme social. Ici, la forme change, le fond est le même. car ici, comme là, c'est l'annihilation de la personne humaine, la négation de ses droits les plus sacrés. « L'autonomie de la personne humaine, écrit Th. Ferneuil, - un des adeptes de l'école, - n'est qu'une hypothèse métaphysique; elle ne s'appuie sur aucun fait susceptible de démonstration expérimentale. Quand on étudie l'individu, le moi humain au point de vue psychologique et social, on est, au contraire, frappé de le voir enserré dans un étroit réseau de fatalités, de nécessités de toute nature qui, loin de justifier son caractère d'absolu, en font un être essentiellement relatif et contingent (2) ». Le même auteur parle ainsi des droits de l'individu : « Ces droits ne sont qu'une création de l'imagi-

<sup>(1)</sup> HEGEL. - Leçons sur l'histoire de la philosophie, t. IV,

<sup>(2)</sup> TH. FERNEUIL. - Les principes de 1789 et la science sociale, p. 107.

nation métaphysique. Au commencement des choses dominait, non pas le droit, mais la force brutale, pour l'homme, comme pour la nature entière (1). »

La nature, dit à son tour M. de Courcelle-Seneuil, ne connait pas le droit..., elle n'établit aucune distinction entre le bien et le mal (2). »

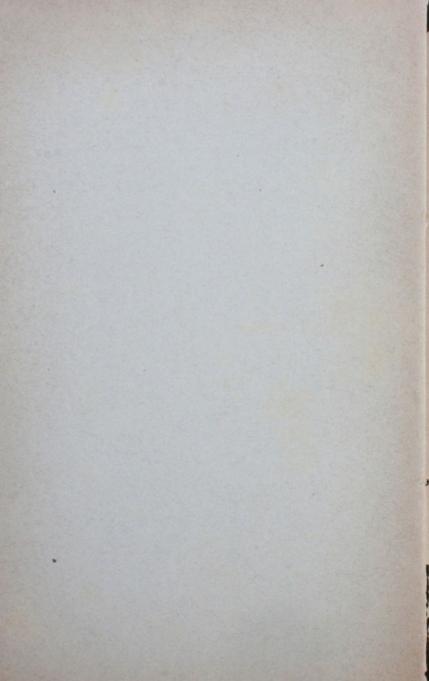
Comment, d'ailleurs, l'individu aurait-il des droits, puisqu'il n'est qu'un organe de la société, le membre infiniment petit et toujours accessoire d'un immense organisme, la cellule du corps social régi par les lois d'un déterminisme puissant? Le seul droit qu'il puisse avoir, c'est de remplir son rôle d'organe et d'être maintenu dans sa fonction, tant qu'il est capable de la remplir. Les lois fatales qui président à l'évolution de la société étouffent et anéantissent la liberté et les droits de l'individu. Sur ce point, la sociologie transformiste est d'accord avec le panthéisme hégelien ; la force aveugle prime tout, domine tout, gouverne tout. D'un côté et de l'autre, c'est le déterminisme : déterminisme psychologique par la négation du libre arbitre, déterminisme social par la négation de tous les droits et de toutes les libertés absorbés par la force triomphante de l'Etat, déterminisme uni-

<sup>(1)</sup> TH. FERNEUIL. - Les principes de 89 et la science sociale.

<sup>(2)</sup> DE COURCELLE-SENEUIL. - Préparation à l'étude du droit.

versel par la négation d'un Dieu personnel et transcendant.

De telles conséquences se trouvent légitimées par les théories de l'école naturaliste et en découlent logiquement. Elles suffisent pour les condamner, aux yeux même du simple bon sens.



# TABLE DES MATIÈRES

Introduction					5
CHAPITRE I The					7
CHAPITRE II Le	s arguments de	e l'école	natura	liste	25
CHAPITRE III C	ritique et conc	lusion .			44

FIN DE LA TABLE

